



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2020
Délibération n°DEL-2020-0369

OBJET : Piscine intercommunale de Pontcharra : présentation du fonctionnement et tarification

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 68
Pouvoirs : 2
Absents : 0
Excusés : 6
Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

20/12/2020

et affichage le

20/12/2020

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le 14 décembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 8 décembre 2020.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Anna-Maria HAJENLIAN, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK, Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Agnès DUPON à Ingrid BEATINI, Nelly GADEL à Youcef TABET

La future piscine intercommunale de Pontcharra doit ouvrir ses portes en janvier 2021. Elle comprendra :

- un bassin de 25 m Inox avec 6 lignes d'eau
- un bassin d'apprentissage avec 3 lignes d'eau x 12,50 m et une partie ludique (jets massants, bulles, cascade)
- une pataugeoire
- un splash pad (tapis de jeux et d'éclaboussures) en extérieur

Cet établissement à vocation scolaire accueillera prioritairement les écoles du Grésivaudan de la maternelle au lycée les lundis, mardis, jeudis et vendredis et les mercredis matins.

De janvier à juin 2021, seuls les établissements des communes limitrophes de Pontcharra seront accueillis, les autres restant à Crolles. Pour la rentrée scolaire 2021/2022, l'organisation des présences entre les deux piscines intercommunales sera définie afin de répondre au mieux aux besoins en fonction du nombre de classes concernées.

Si des créneaux restent disponibles, des établissements hors territoire du Grésivaudan pourraient être accueillis.

La piscine intercommunale à Pontcharra accueillera également du grand public réparti sur toute la semaine ainsi que le weekend, et différentes associations sportives hors des temps scolaires.

En complément, le choix a été fait de proposer des activités aquatiques gérées directement par l'équipe de la piscine: Aqua bike, aquagym (aqua combat, aqua fitness...).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Concernant la tarification du nouveau centre nautique intercommunal, il est proposé de se baser sur les tarifs du centre de Crolles pour les prestations similaires à celles qui y sont pratiquées, et de créer les tarifs complémentaires nécessaires.

Ainsi, Monsieur le Président propose d'approuver la tarification présentée ci-dessous pour le Centre Nautique Intercommunal à Pontcharra à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Pour le grand public :

Tarifs publics encaissés sur place	Tarifs TTC au 01.01.2021
<i>Adultes</i>	
Entrée unitaire	3,70 €
Carte 10 entrées	30,60 €
Carte 20 entrées	55,10 €
<i>Enfants -16 ans (Gratuit pour les - 3 ans) (sur présentation d'un justificatif)</i>	
Entrée unitaire	2,40 €
Carte 10 entrées	16,80 €
Carte 20 entrées	24,90 €
<i>Lycéens - Etudiants - Chômeurs - Personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif, datant de moins de 3 mois pour les chômeurs)</i>	
Entrée unitaire	2,55 €
Carte 10 entrées	21,60 €
Carte 20 entrées	38,80 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Pour les scolaires et les associations

Scolaires 1 ^{er} degré	Tarifs TTC au 01.01.2021
Scolaires 1 ^{er} degré Par enfant MNS supplémentaire	2,20 € 31,30 €
Scolaires 2 nd degré	Tarifs TTC
Lycée (1/2 bassin) <i>(Tarif arrêté par le Conseil Régional)</i>	En attente des tarifs, délibération du Conseil Régional début 2021
Collèges (Par heure) <i>(Tarif arrêté par le Conseil Départemental)</i>	En attente des tarifs, délibération du Conseil départemental début 2021

Cours particuliers (1/2 heure) entrée piscine non comprise si les cours ont lieu pendant l'ouverture au public	15,50 €
Stages (tarif par personne)	
4 séances d'1h - 5 personnes maximum	42,00 €
5 séances d'1h - 5 personnes maximum	50,00 €
10 séances d'1h - 5 personnes maximum	90,00 €
Animation "Aquafitness" (Tarif par personne / cours) entrée piscine comprise	7,00 €

Tarifs publics encaissés sur place	Tarifs au 01.01.2021	
	HT	TTC
Séance AQUA GYM / COMBAT / FITNESS ... (entrée piscine comprise)	7,92 €	9,50 €
Carte 10 séances AQUA GYM / COMBAT / FITNESS ... (cartes non nominatives)	71,25 €	85,50 €
Séance AQUA BIKE (entrée piscine comprise)	10,84 €	13,00 €
Carte 10 séances AQUA BIKE (cartes non nominatives)	100,00 €	120,00 €
Sur inscription - maximum de 28 personnes par séance AQUA GYM		
Sur inscription - maximum de 14 personnes par séance AQUA BIKE		

1 carte gratuite pour 10 cartes identiques achetées en une seule fois (hors aqua GYM / BIKE)

Rappel : Les cartes 10 et 20 entrées "piscine" sont non nominatives et donnent accès indifféremment à la base de loisirs intercommunale à La Terrasse et au Centre Nautique Intercommunal à Crolles (hors aqua cardio training).

Toutes les cartes sont valables un an à compter de la 1ère utilisation.

Modes de règlements : espèces, carte bancaire, chèques, chèques vacances, virement / mandat administratif pour les groupes et pass'sport découverte

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Associations	Tarifs TTC au 01.01.2021
<u>Clubs et Associations du territoire (par heure)</u>	
Bassin apprentissage (3 lignes) - Sans MNS	85,00 €
Grand bassin - Sans MNS	137,10 €
MNS Supplémentaire	31,30 €
Location d'une ligne d'eau	23,10 €
Club nautique du Grésivaudan	Gratuit
Handy'Namic	Gratuit
Triathlon Pontcharra	Gratuit
Club Athlétique Pontcharra La Rochette Grésivaudan	Gratuit
Pompiers Pontcharra	Gratuit
Gendarmes Pontcharra	Gratuit
<u>Clubs et Associations hors territoire (par heure)</u>	
Bassin apprentissage (3 lignes) - Sans MNS	150,00 €
Grand bassin - Sans MNS	250,00 €
MNS Supplémentaire	41,00 €
Location d'une ligne d'eau	50,00 €

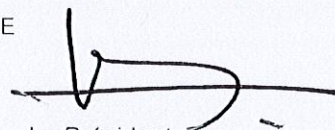
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 14 décembre 2020



Le Président,
Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

